



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 11 juin,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 5 juin 2024,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés  
suivants :

- Madame Françoise TOULOUSE donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Madame Sandrine WABLE
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Monsieur Daniel KRUSZKA
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA

Monsieur Emmanuel DONDELA est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement de la convention Vif (Vivons en Forme)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la ville de Loison-sous-Lens a, dans le cadre de sa démarche de promotion de la santé auprès de sa population, intégré le dispositif VIF (Vivons en Forme) comprenant la mise à disposition :

- de formations,
- de dossiers méthodologiques,
- d'outils de communication,
- de propositions d'action à mettre en œuvre,
- d'un suivi et un accompagnement des chefs de projet,
- d'une évaluation des actions mises en place.

Qu'à cet effet, une convention avec l'association FLVS (Fédérons les Villes pour le Santé) a été signée en juin 2018 pour une durée de 3 ans. Celle-ci a été renouvelée pour une nouvelle période en 2021.

Que l'adhésion à VIF a permis de former les agents municipaux chargés de l'accueil périscolaires et de la restauration municipale à différentes thématiques :

- Le sommeil
- L'agressivité chez les jeunes
- Le bien-être de l'enfant
- Les activités physiques et jeux pédagogiques
- L'équilibre alimentaire
- Le gaspillage etc.

Par ailleurs, plusieurs actions pilotes ont été menées : dépistages des troubles de l'acuité visuelle, le langage, la prévention des cancers etc.

Cette année, la ville de Loison-sous-Lens intègre le programme ASPIRE. Ce programme, financé par l'Union Européenne, mené en lien avec VIF et France Travail, a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées par le suivi de formations thématiques autour du bien-être, de l'alimentation, de l'activité sportive et de l'établissement d'un projet personnel et/ou professionnel.

Considérant que la convention est arrivée à son terme et compte tenu de l'intérêt pour la ville, ses agents et ses administrés d'être accompagnés pour la mise en œuvre d'actions de santé publique, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'association Fédérons les Villes pour la Santé dont le siège social se trouve 2 rue Dormagen à Saint-André (59350) pour une nouvelle période de 3 années.
- Le coût de l'adhésion est de 3000,00 € par an.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 20 juin 2024

Le Maire,  
  
  
★ Daniel KRUSZKA  
(P. de C.)